



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 436

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les préoccupations des associations nationales, départementales et syndicats d'assistantes maternelles agréées concernant la refonte de leur statut. Durant plusieurs mois ces personnels ont participé à des groupes de travail et ont formulé soixante-deux propositions afin de lutter contre la précarité de leur profession, dont le statut n'est plus adapté. Les assistantes maternelles agréées attendent depuis fort longtemps une amélioration de leur statut, en effet, l'impatience et la désespérance gagne cette profession. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001 pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons, et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le Gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 436

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2610

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3250